



## CONSEIL MUNICIPAL DU 20 DECEMBRE 2017 COMPTE RENDU

L'an deux mil dix sept le vingt décembre à dix-neuf heures quarante cinq, le Conseil Municipal de cette Commune, convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans la Salle de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Philippe ELISSALDE, Maire.

**Etaient présents** : ARAMENDY Jean-François, BURUCOA Marie-Christine, BERIAIN DUMOULIN Alba, DI FABIO Joël, ELISSALDE Philippe, GOYHETCHE Ramuntxo, HARRIAGUE Françoise, ITURZAETA Maïte, JUHEL Laurent, LE GAL Nicolas, LE HIR Marie-José, NAVA Catherine.  
ETCHEVERRY Sandra arrive à la 2<sup>ème</sup> délibération.

**Absents excusés** : CAPENDEGUY Santiago a donné procuration à ITURZAETA Maïte, LURO Joël a donné procuration à JUHEL Laurent.

**Absents** : COQUEREL Odette, DUFOUR Sylvie, HERRADOR Pierre, GELLIE Francis.

**Secrétaire de séance** : Le Conseil Municipal a décidé à la majorité de désigner à main levée le secrétaire de séance. HARRIAGUE Françoise a été désignée en qualité de secrétaire (art L. 2121-15 du CGCT).

**Monsieur le Maire a une pensée très émue pour Monsieur Peyuco DUHART décédé récemment. Il souligne qu'il était un ami de la commune et c'est une grande perte. Il invite les conseillers à se recueillir pendant une minute de silence.**

### OBJET DE LA 1<sup>ère</sup> DELIBERATION N° 20171201 COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 NOVEMBRE 2017

---

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte rendu du conseil municipal du 29 novembre 2017.

Madame ETCHEVERRY arrive et s'installe.

### OBJET DE LA 2<sup>ème</sup> DELIBERATION N° 20171202 COMPTE RENDU DES DECISIONS DU MAIRE

---

En application des dispositions de l'article L2122-23 du code général des collectivités territoriales, Monsieur le Maire rend compte des décisions suivantes prises en vertu des délégations accordées par délibération du conseil municipal en date du 25 avril 2014.

Dépenses imprévues :

Section d'investissement (020) : 2410 € au 2031 « Frais d'études » - Opération n°27 PLU

Monsieur le Maire précise que cette dépense concerne une étude réalisée par ENEDIS dans le cadre de l'étude de la taxe d'aménagement majorée dans certains secteurs de la commune.

Aménagement Place Mattin Trecu :

Lot 1 « Terrassements, maçonneries, VRD et signalisation » :

- Entreprises ayant répondu à la consultation : EUROVIA (229 490 € HT), COLAS (220 000 € HT), EIFFAGE (230 000 € HT), SOBAMAT (229 000 € HT)
- Entreprise retenue : EUROVIA

Monsieur JUHEL précise que l'analyse a porté sur des critères économiques (40%) mais aussi sur des critères techniques (60%). Aussi, ce n'est pas le moins disant qui a été retenu.

Le Conseil Municipal prend acte du compte rendu des décisions du Maire.

**OBJET DE LA 3<sup>ème</sup> DELIBERATION N° 20171203**

**MODIFICATION DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME AMENAGEMENT DE LA PLACE MATTIN TRECUI**

Le Maire rappelle que par délibération n°20170605 du 19 juin 2017, le Conseil Municipal a délibéré en faveur de la mise en place d'une autorisation de programme concernant l'opération d'aménagement de la Place Mattin Trecu.

L'autorisation de programme constitue une prévision budgétaire qui peut être révisée. Elle a été constituée comme suit :

en TTC	2017	2018	TOTAL
Frais de Travaux (art. 2313)	110 000.00 €	207 000.00 €	317 000.00 €
Frais d'étude (art. 2031)	27 000.00 € *	15 000.00 €	42 000.00 €
Frais d'insertion (art. 2033)	- €	1000.00 €	1000.00 €
TOTAL	137 000.00 €	223 000.00 €	360 000.00 €

*\*dont 960 € de RAR 2016*

Compte tenu de l'avancement du projet, compte tenu de la volonté de la Commune de se laisser la possibilité de réutiliser le cas échéant le dallage en place au niveau du fronton, compte tenu de l'analyse des candidatures des entreprises, il convient aujourd'hui de prendre en compte des ajustements budgétaires et de prévoir de nouveaux crédits.

Le Conseil Municipal décide PAR :

POUR : 13	ABSTENTION : 0	CONTRE : 2 Monsieur CAPENDEGUY, Madame ITURZAETA (Ahetzen)
-----------	----------------	--

de modifier l'autorisation de programme comme suit :

en TTC	2017	2018	TOTAL
Frais de Travaux (art. 2313)	110 000.00 €	234 000.00 €	344 000.00 €
Frais d'étude (art. 2031)	27 000.00 € *	15 000.00 €	42 000.00 €
Frais d'insertion (art. 2033)	- €	1000.00 €	1000.00 €
TOTAL	137 000.00 €	250 000.00 €	387 000.00 €

*\*dont 960 € de RAR 2016*

Monsieur le Maire précise que la réfection du fronton (peinture et grillage) ne sont pas comptabilisés dans cette autorisation de programme et feront l'objet d'arbitrages lors de l'élaboration du budget primitif 2018.

**OBJET DE LA 4<sup>ème</sup> DELIBERATION N° 20171204  
DEMANDE DE SUBVENTION DETR 2018**

---

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de déposer une demande de subvention auprès de l'Etat pour l'obtention éventuelle d'une subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux 2018.

Monsieur le Maire rappelle que la Commune s'est engagée dans un agenda d'accessibilité programmée approuvé en Conseil Municipal le 23 septembre 2015. Des travaux d'accessibilité du cimetière Bernatenea sont prévus en 2018 (création de places de parking, changement des revêtements de sols des 2 allées principales de la partie minérale). Il propose donc de déposer ce dossier de demande avec le plan de financement ci-dessous :

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL ACCESSIBILITE DU CIMETIERE BERNATENEA (EN HT)					
DEPENSES			RECETTES		
Aménagement cimetière minéral	PMR	du	13 750.00 €	Auto financement	8 250.00 €
				Part Etat : DETR Taux sollicité : 40%	5 500.00 €
TOTAL HT			13 750.00 €	TOTAL HT	13 750.00 €

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

DECIDE de solliciter de l'Etat le maximum de subventions possible pour ce type d'opérations.

AUTORISE le Maire à déposer le dossier de demande de subvention et toutes les pièces annexes nécessaires conformément au plan de financement prévisionnel au plus tard le 31 janvier 2018 auprès de la sous-préfecture de Bayonne.

AUTORISE le Maire à réaliser toutes les démarches nécessaires à la réalisation du projet.

**OBJET DE LA 5<sup>ème</sup> DELIBERATION N° 20171205**

**SDEPA : ELECTRIFICATION RURALE - PROGRAMME « ARTICLE 8 (BAYONNE) 2018 »--  
APPROBATION DU PROJET DE FINANCEMENT DE LA PART COMMUNALE - AFFAIRE  
N° 17EF025**

---

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a demandé au Syndicat d'Énergie des Pyrénées-Atlantiques de procéder à l'étude des travaux de : **Enfouissement des réseaux BT en façade de la Place Mattin Trecu - Programme 2018.**

Monsieur le Président du Syndicat d'Énergie a informé la Commune du coût estimatif des travaux à réaliser, qui ont été confiés à l'Entreprise ETPM.

Monsieur le Maire précise que ces travaux feront l'objet d'une inscription au Programme d'Électrification Rurale « Article 8 (Bayonne) 2018 », propose au Conseil Municipal d'approuver le montant de la dépense et de voter le financement de ces travaux.

OUI l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,

Monsieur DI FABIO précise que ces dépenses seront imputées au budget de fonctionnement. Le SDEPA propose à la commune de payer sa participation sur fonds propres en une seule fois ou par le biais d'une participation étalée sur plusieurs années correspondant au montant d'un emprunt que réaliserait le SDEPA. Monsieur Di FABIO propose de payer la participation communale en une seule fois, afin de ne pas laisser de dettes aux futures municipalités.

Le Conseil Municipal PAR :

POUR : 14	ABSTENTION : 1 Monsieur ARAMENDY	CONTRE : 0
-----------	----------------------------------	------------

- DECIDE de procéder aux travaux ci-dessus désignés et de charger le Syndicat d'Energie de l'exécution des travaux.
- APPROUVE le montant des travaux et des dépenses à réaliser, se décomposant comme suit :

Montant des travaux TTC	28 708.63 €
Assistance à maîtrise d'ouvrage, maîtrise d'œuvre et imprévus	2 870.87 €
Actes notariés	900.00 €
Frais de gestion du SDEPA	<u>1 196.19 €</u>
TOTAL	33 675.69 €
  
- APPROUVE le plan de financement prévisionnel de l'opération se décomposant comme suit :

Participation Concessionnaire	10 886.50 €
Participation Syndicat	10 886.50 €
TVA préfinancée par le SDEPA	5 263.24 €
Participation de la commune aux travaux à financer sur fonds libres	5 443.26 €
Participation de la Commune aux frais de gestion (à financer sur fonds libres)	<u>1 196.19 €</u>
TOTAL	33 675.69 €

La participation définitive de la Commune sera déterminée après établissement du décompte définitif des travaux. De plus, si la Commune finance sa participation aux travaux sur « Fonds libres », le SDEPA pourra lui demander un ou plusieurs acomptes, en fonction des travaux exécutés.

- ACCEPTE l'éventuelle servitude à titre gratuit sur le domaine privé communal.
- TRANSMET la présente délibération au contrôle de légalité.

**OBJET DE LA 6<sup>ème</sup> DELIBERATION N° 20171206**

**SDEPA : ELECTRIFICATION RURALE - PROGRAMME « RENOVATION ET CREATION D'ECLAIRAGE PUBLIC SECURITAIRE (DEPARTEMENT) 2018 » - APPROBATION DU PROJET DE FINANCEMENT DE LA PART COMMUNALE - AFFAIRE N° 17EP048**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a demandé au Syndicat d'Energie des Pyrénées-Atlantiques de procéder à l'étude des travaux de : **Eclairage public lié aux travaux de la Place Mattin Trecu.**

Monsieur le Président du Syndicat d'Energie a informé la Commune du coût estimatif des travaux à réaliser, qui ont été confiés à l'Entreprise ETPM.

Monsieur le Maire précise que ces travaux feront l'objet d'une inscription au Programme d'Electrification Rurale « Rénovation et création d'éclairage public sécuritaire (DEPARTEMENT) 2018 », propose au Conseil Municipal d'approuver le montant de la dépense et de voter le financement de ces travaux.

OUI l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal PAR :

POUR : 14	ABSTENTION : 1 Monsieur ARAMENDY	CONTRE : 0
-----------	----------------------------------	------------

- DECIDE de procéder aux travaux ci-dessus désignés et de charger le Syndicat d'Energie de l'exécution des travaux.
- APPROUVE le montant des travaux et des dépenses à réaliser, se décomposant comme suit :

Montant des travaux TTC	33 404.20 €
Assistance à maîtrise d'ouvrage, maîtrise d'œuvre et imprévus	3 340.42 €
Frais de gestion du SDEPA	<u>1 391.84 €</u>
TOTAL	38 136.46 €

- APPROUVE le plan de financement prévisionnel de l'opération se décomposant comme suit :
 

Participation Département	12 000.00 €
FCTVA	6 027.59 €
Participation de la commune aux travaux à financer sur fonds libres	18 717.03 €
Participation de la Commune aux frais de gestion (à financer sur fonds libres)	<u>1 391.84 €</u>
<b>TOTAL</b>	<b>38 136.46 €</b>

La participation définitive de la Commune sera déterminée après établissement du décompte définitif des travaux. De plus, si la Commune finance sa participation aux travaux sur « Fonds libres », le SDEPA pourra lui demander un ou plusieurs acomptes, en fonction des travaux exécutés.

- ACCEPTE l'éventuelle servitude à titre gratuit sur le domaine privé communal.
- TRANSMET la présente délibération au contrôle de légalité.

**OBJET DE LA 7<sup>ème</sup> DELIBERATION N° 20171207**

**SDEPA : ELECTRIFICATION RURALE - PROGRAMME « GENIE CIVIL ORANGE OPTION A 2018 » »- APPROBATION DU PROJET DE FINANCEMENT DE LA PART COMMUNALE - AFFAIRE N° 17TE079**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a demandé au Syndicat d'Energie des Pyrénées-Atlantiques de procéder à l'étude des travaux de : **Génie civil France Télécom lié à l'enfouissement des réseaux BT en façade de la Place Mattin Trecu.**

Monsieur le Président du Syndicat d'Energie a informé la Commune du coût estimatif des travaux à réaliser, qui ont été confiés à l'Entreprise ETPM.

Monsieur le Maire précise que ces travaux feront l'objet d'une inscription au Programme d'Electrification Rurale « Génie civil Orange Option A 2018 », propose au Conseil Municipal d'approuver le montant de la dépense et de voter le financement de ces travaux.

OUI l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal PAR :

POUR : 14	ABSTENTION : 1 Monsieur ARAMENDY	CONTRE : 0
-----------	----------------------------------	------------

- DECIDE de procéder aux travaux ci-dessus désignés et de charger le Syndicat d'Energie de l'exécution des travaux.
- APPROUVE le montant des travaux et des dépenses à réaliser, se décomposant comme suit :
 

Montant des travaux TTC	7 649.77 €
Assistance à maîtrise d'ouvrage, maîtrise d'œuvre et imprévus	764.98 €
Frais de gestion du SDEPA	<u>318.74 €</u>
<b>TOTAL</b>	<b>8 733.49 €</b>
- APPROUVE le plan de financement prévisionnel de l'opération se décomposant comme suit :
 

Participation de la commune aux travaux à financer sur fonds libres	8 414.75 €
Participation de la Commune aux frais de gestion (à financer sur fonds libres)	<u>318.74 €</u>
<b>TOTAL</b>	<b>8 733.49 €</b>

La participation définitive de la Commune sera déterminée après établissement du décompte définitif des travaux. De plus, si la Commune finance sa participation aux travaux sur « Fonds libres », le SDEPA pourra lui demander un ou plusieurs acomptes, en fonction des travaux exécutés.

- ACCEPTE l'éventuelle servitude à titre gratuit sur le domaine privé communal.
- TRANSMET la présente délibération au contrôle de légalité.

**OBJET DE LA 8<sup>ème</sup> DELIBERATION N° 20171208  
PLAN D'ACCOMPAGNEMENT 2018-2019 DE L'EAJE TTIPITTOAK D'AHETZE**

---

La Caisse d'Allocations Familiales, le Département des Pyrénées-Atlantiques, la MSA Sud Aquitaine et l'Office Public de la Langue Basque (OPLB) sont réunis au sein d'un dispositif de labellisation, LEHA, qui vise au développement d'une offre en langue basque dans les Etablissements d'Accueil des Jeunes Enfants (EAJE).

Ce comité a attribué à l'OPLB la mission d'informer les porteurs de projets des contenus du dispositif, puis de les assister dans les phases de définition et de mise en œuvre des plans d'accompagnement une fois que l'établissement est entré en démarche de labellisation.

Lorsque l'établissement est déclaré en démarche de labellisation, le plan d'accompagnement à l'obtention du label concerne la formation, le matériel d'éveil, les animations et les traductions.

Il existe trois niveaux de labellisation :

- A (accueil en basque individualisé selon le souhait des parents),
- B (accueil en immersion),
- C (accueil bilingue pour tous les enfants).

La crèche Ttipittoak d'Ahetze a souhaité participer à cette démarche de labellisation, en choisissant le modèle d'accueil C. De 2015 à 2017, des plans de formations annuels ont été votés. Le Comité des Labels s'étant réuni le 8 septembre 2017a déclaré que l'établissement répondait aux critères de la démarche de labellisation.

Il convient aujourd'hui de délibérer sur le plan d'accompagnement 2018-2019 de l'EAJE Ttipittoak. Ce plan comprend des actions de formation et un développement du bilinguisme dans les supports et les animations proposés (matériel d'éveil, prestations de traduction et animations). Le plan de financement prévisionnel global détaille les coûts comme suit :

	2018	2019
Formations et remplacements		21 519 €
Coûts développement bilinguisme dans les supports et animations	1 450 €	1 450 €
<b>Total</b>	<b>1 450 €</b>	<b>22 969 €</b>
Financement de la CAPB	604.17 €	9 570.42 €
Financement de l'OPLB	483.33 €	7 656.33 €
Financement de la Ville d'Ahetze	362.50 €	5 742.25 €

Monsieur GOYHETCHE rappelle que la Commune, bien qu'engagée dans le projet de labellisation depuis 2015, n'avait pas pu accéder à un accompagnement financier pour les supports pédagogiques, les traductions et les animations bascophones. En effet, le Comité des Labels ne se réunissant pas, cette possibilité d'accompagnement n'était pas proposée à la commune d'Ahetze.

Monsieur le Maire rappelle que ce projet implique un fort investissement de la puissance publique, tant en matière financière qu'organisationnelle. Il souligne également que le projet de crèche bascophone fait partie d'un projet plus conséquent et cite l'immersion en maternelle proposée à l'école publique d'Ahetze depuis deux rentrées scolaires.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- de participer à hauteur de 25% du budget estimé du plan d'accompagnement 2018-2019 ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer une convention avec l'OFFICE PUBLIC DE LA LANGUE BASQUE et la COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION PAYS BASQUE afin de définir la répartition des différents coûts ;
- de préciser que les crédits nécessaires à cette opération seront inscrits aux Budgets Primitifs Commune 2018 et 2019.

---

**INFORMATIONS AUX CONSEILLERS**

---

Monsieur le Maire informe les conseillers qu'un dernier Conseil Municipal aura lieu le 29 décembre.

Monsieur GOYHETCHE souligne que la population a été très nombreuse à participer au marché de Noël et au Téléthon. Il souhaite également que le vin chaud à la population proposé le vendredi 22 décembre sera une aussi belle réussite et que les élus seront nombreux à servir ce vin chaud.

La séance est levée à 20h45.